



# Dispense de mutuelle d'entreprise obligatoire

Par **Virith8794**, le **19/07/2023** à **14:43**

Bonjour,

Je suis salariée d'une entreprise depuis quelques années. J'ai une mutuelle liée à cette entreprise.

Mon mari bénéficie également d'une mutuelle d'entreprise avec couverture familiale obligatoire.

J'ai appris que je pouvais demander une dispense de la mutuelle de mon entreprise car je suis déjà couverte par celle de mon mari. J'ai donc contacté mes RH en ce sens.

Ma demande a été refusée car je n'ai pas fait la demande au bon moment. Or j'ignorais que j'avais cette possibilité.

Je voulais savoir s'il y avait un recours possible pour bénéficier tout de même de cette dispense.

Merci par avance.